



Section marketing  
300, rue Water, 6<sup>e</sup> étage sud  
Peterborough (Ont.)  
K9J 3C7

Au titulaire d'un permis saisonnier,

À compter du 7 juin 2021, Parcs Ontario met à l'essai un [nouveau service](#) qui permet aux visiteurs de garantir leur accès aux parcs et d'obtenir un permis de véhicule quotidien dans certains parcs provinciaux jusqu'à cinq jours avant leur arrivée, sans frais supplémentaires. L'obtention à l'avance d'un permis de véhicule quotidien permettra aux gens de planifier leurs activités, ce qui se traduira par plus de temps sur la plage ou les sentiers et moins de temps dans les longues files d'attente.

En tant que titulaire d'un permis de véhicule saisonnier, vous pourrez utiliser ce nouveau service de permis de véhicule quotidien à obtenir à l'avance pour garantir l'accès aux 17 parcs provinciaux participant au projet pilote. Vous devrez réserver votre place et obtenir un permis de véhicule quotidien à l'avance pour chaque visite, y compris les jours de fréquentation diurne gratuite (du lundi au jeudi du 1<sup>er</sup> mai au 2 septembre 2021), en utilisant ce service.

Les parcs suivants participent à ce projet pilote :

- Algonquin, Arrowhead, Batchawana Bay, Craigeith, Darlington, Forks of the Credit, Kakabeka Falls, Kettle Lakes, du Lac-Supérieur, Long Point, Mono Cliffs, North Beach, Pinery, Presqu'île, Sandbanks, Sibbald Point et Turkey Point.

Il y a deux façons d'obtenir à l'avance un permis de véhicule quotidien pour les 17 parcs participants; à partir de 7 h, cinq jours avant la date prévue de votre arrivée.

1. En ligne sur [reservations.ontarioparks.com](https://reservations.ontarioparks.com)
2. Par téléphone en composant le 1 888 ONT-PARK (1 888 668-7275) - Ouvert tous les jours de 7 h à 21 h, heure de l'Est.

Il vous suffira de fournir le numéro de série de votre permis saisonnier lorsque vous obtiendrez votre permis de véhicule quotidien. Tout comme pour les permis de véhicule quotidiens, l'accès à un parc avec un permis saisonnier est sous réserve des limites de capacité du parc. Planifiez votre visite en toute confiance en réservant.

Lorsque vous arrivez au parc pour profiter de votre visite, assurez-vous d'afficher votre permis saisonnier et apportez une copie imprimée ou électronique du courriel de confirmation indiquant que vous avez obtenu un permis de véhicule quotidien au parc le jour de votre visite.

Nous savons combien vous aimez visiter les parcs de Parcs Ontario le jour pour passer du temps dans la nature, prendre l'air et rester en bonne santé. Nous vous demandons, quelle que soit la région d'où vous venez, de ne visiter et de ne profiter que d'un parc provincial ou d'une réserve de conservation près de chez vous. Limiter les déplacements est essentiel pour aider à arrêter la propagation de la COVID-19, rester en sécurité et sauver des vies.

Vous avez des questions? Posez-les à un membre du personnel du parc, consultez [OntarioParks.com/dayuse](https://OntarioParks.com/dayuse), ou envoyez-nous un message à [ontarioparks.com/contact](https://ontarioparks.com/contact).

Sincères salutations,

**Parcs Ontario**